



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

HISTOIRE DE L'ART



Grand escalier, Rectorat de Normandie, Rouen

RAPPORT DE JURY

SESSION 2025

- Composition du jury :



Bureau des concours

La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,
Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury académique de Normandie de la certification complémentaire en **histoire de l'art** pour la session 2025, est composé comme suit :

PRESIDENTE :

Madame ROUSSEAU Marie, IA-IPR d'arts plastiques - Rectorat de l'académie de Normandie

MEMBRES :

Madame GILLE Christèle, IA-IPR d'éducation musicale, Rectorat de l'académie de Normandie
Madame LELIEVRE Agnès, DAAC, IA-IPR d'espagnol - Rectorat de l'académie de Normandie,
Madame OSSARD Carine, IA-IPR de lettres - Rectorat de l'académie de Normandie,
Monsieur PUIGVENTOS Thierry, IA-IPR d'histoire géographie – Rectorat de l'académie de Normandie.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 14 février 2025

La rectrice, chancelière des universités
Christine GAVINI
Signé

« Tout travail artistique, de même que toute activité humaine, fait intervenir les activités conjuguées d'un certain nombre, et souvent d'un grand nombre, de personnes. L'œuvre d'art que nous voyons ou que nous entendons au bout du compte commence et continue à exister grâce à leur coopération. L'œuvre porte toujours des traces de cette coopération. Celle-ci peut revêtir une forme éphémère, mais devient souvent plus ou moins systématique, engendrant des structures d'activité collective que l'on peut appeler mondes de l'art. L'existence de mondes de l'art comme la façon dont elle influe sur la production et la consommation des œuvres invitent à une approche sociologique des arts. »

Howard BECKER, *Les Mondes de l'art*, Champs arts, Flammarion, édition 2010, p.27.

■ Préambule :

Le jury remercie chaleureusement les candidats qui se sont présentés cette année à la certification complémentaire Histoire de l'Art. Le nombre croissant d'inscrits, passant de 10 à 37, confère une réelle dynamique. Les professeurs, pour la plupart, ont su développer et valoriser des compétences dans le cadre d'un parcours professionnel et dans un domaine artistique qui engage une réflexion autour d'un enseignement partagé, favorisant le dialogue entre les arts.

■ Contexte :

La certification en Histoire de l'Art vise à enseigner l'Histoire des Arts, en lycée en enseignement optionnel et de spécialité. Elle s'inscrit donc dans le champ de la discipline universitaire. Il importe pour les candidats de s'approprier les enjeux inhérents à ces deux formes, de discerner ce qui relève de chaque champ épistémologique, du disciplinaire et de l'enseignement partagé et d'en appréhender les modalités didactiques et pédagogiques.

« L'histoire de l'art a pour objet, pour l'essentiel au sein de l'université, l'étude dans l'histoire des œuvres qui sont liées aux catégories traditionnelles des beaux-arts et de l'architecture, ainsi que de l'analyse du sens qu'elles peuvent prendre. Elle étudie également les conditions de création des artistes, la reconnaissance du fait artistique par un public, ainsi que le contexte spirituel, culturel et social de l'art. Elle permet l'obtention de diplômes de l'enseignement supérieur, principalement dans le cadre de la licence, du master et du doctorat.

L'histoire des arts a pour objet, au sein de l'enseignement scolaire obligatoire (école, collège et lycée), dans une perspective historique et culturelle, de favoriser un contact sensible, approfondi et, autant que possible, direct avec des œuvres, d'analyser les œuvres et les objets artistiques de différents arts et domaines de la culture :

- en les situant dans leur contexte politique, religieux, idéologique, économique, social ;
- en mettant en évidence la relation entre formes, techniques, significations et usages ;
- en replaçant les œuvres et les démarches artistiques dans le cadre d'une réflexion esthétique. [...]

L'histoire de l'art est un domaine de la recherche en sciences humaines associant différentes disciplines de l'université. Elle y est majoritairement enseignée dans des départements dédiés et associés aux secteurs de l'histoire, des sciences humaines ou des lettres. Elle est également dispensée dans les écoles supérieures d'art et d'architecture au titre de la culture générale et, selon le cas, au titre de la culture artistique dans les écoles spécialisées des différents secteurs professionnels de la culture, des arts visuels, des arts appliqués, de l'espace et du cadre de vie.

L'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée délivré sur l'ensemble de la scolarité obligatoire »¹

¹ « Histoire de l'art, Histoire des Arts », dossier par C.VIEAUX, IGESR: <https://histoire-des-arts.ac-normandie.fr/spip.php?article137>

Il s'agit ainsi d'attester de la connaissance des apprentissages inhérents aux programmes mais également des modalités d'évaluations afférentes.

Il « importe d'envisager l'obtention de la certification complémentaire comme la perspective de la prise en charge de l'enseignement de l'Histoire des Arts au lycée ; de la préparation au baccalauréat et de l'accompagnement du parcours de formation de l'élève du collège au lycée vers le post-bac. Les compétences attendues doivent être clairement mobilisées et appréhendées. Les connaissances des enjeux sont incontournables : programmes, modalités d'enseignements, travail en équipe pluridisciplinaire, place des partenariats, méthodes et pratiques inhérentes à l'enseignement, champ de la recherche et connaissance des œuvres, artistes et auteurs incontournables et de l'actualité disciplinaire ... »².

Il est rappelé que peuvent candidater :

- « les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires ;
- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat. »

L'enseignement de l'Histoire des Arts, par essence transversal et co-disciplinaire, se fonde sur des principes qui contribuent aux savoirs fondamentaux de l'élève visant « à donner à tous les élèves une conscience commune » pour « ouvrir les élèves au monde. »

« Enseignement de culture artistique transversal et co-disciplinaire, l'histoire des arts [...] contribue à donner à tous les élèves une conscience commune, celle d'appartenir à une histoire des cultures et des civilisations, inscrite dans les œuvres d'art de l'humanité. L'enseignement de l'histoire des arts travaille à en révéler le sens, la beauté, la diversité et l'universalité. »³

Les composantes de l'enseignement (esthétique, méthodologique et culturelle) développent les compétences des élèves de la lecture et de la compréhension des œuvres du patrimoine appartenant à des domaines artistiques variés ; de la maîtrise d'un vocabulaire pour s'exprimer avec raison afin de construire son « autonomie d'amateur éclairé », de la capacité à construire un « discours critique ». « L'expérience esthétique et l'étude des œuvres » construisent cette éducation fondamentale « à la sensibilité ».

L'ambition de cette certification vise à qualifier des professeurs, souhaitant faire valider des compétences et des expériences acquises au cours de leur pratique professionnelle et dont l'ambition est de contribuer à promouvoir un enseignement ambitieux et à construire un parcours d'excellence pour les élèves de lycée.

Envisagée dans la construction et l'acquisition de compétences professionnelles, elle rayonne en collège et en lycée. L'impulsion a été donnée à l'accompagnement et à la construction d'un réseau de professeurs référents Histoire des Arts en collège. Elle a été accompagnée par la construction d'une équipe densifiée en lycée sur l'ensemble du territoire.

² Rapport de jury de la session 2023 : <https://www.ac-normandie.fr/media/34697/download>

³ <https://eduscol.education.fr/document/621/download>

L'obligation de justifier de la certification complémentaire Histoire de l'Art pour enseigner l'Histoire des Arts en lycée est rappelée dans les programmes d'enseignement :

« L'enseignement de l'histoire des arts au lycée est confié à une équipe de professeurs de différentes disciplines (arts plastiques, musique, histoire et géographie, lettres, philosophie, langues, etc.) titulaires de la certification complémentaire en histoire de l'art. »⁴

Mais également dans la note de service qui définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale du 15-7-2021 :

« II. Composition du jury

Partie écrite de l'épreuve :

L'évaluation est assurée par un professeur assurant tout ou partie de son service en enseignement de spécialité. Sauf pour les arts du cirque, qui ne sont pas concernés par cette disposition, en cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts et théâtre, chaque jury est titulaire de la certification dans le domaine qu'il évalue. En arts plastiques et en musique, l'évaluation est assurée par un professeur de la discipline.

Partie orale de l'épreuve [...]

- histoire des arts : l'évaluation est assurée conjointement par deux professeurs de l'éducation nationale titulaires de la certification complémentaire en histoire de l'art ; l'un des deux membres du jury enseigne en lycée dans la spécialité histoire des arts ; l'un des deux membres du jury est spécialiste d'une discipline artistique ».⁵

Cette année, les prestations des candidats traduisent l'engagement dans une réelle préparation et dans la connaissance des attendus de l'entretien.

Le parcours M@gistère, les différents temps d'information et l'accompagnement dans le cadre de la formation dispensée en académie contribuent à cette pleine réussite. Madame Delphine HUE, formatrice et webmestre du site académique, est ici chaleureusement remerciée pour sa contribution à la préparation des candidats à l'entretien.

La formation académique proposée aux candidats vise à préparer les deux temps dédiés à la certification complémentaire : écriture du dossier et entretien. Elle est assortie d'un parcours M@gistère ouvert en auto-inscription et auto-formation.

Les rapports de jury des années antérieures sont également mobilisés comme ressource de préparation et de formation.

Afin d'appréhender les attendus de la certification complémentaire Histoire de l'Art, il est rappelé qu'il est nécessaire de justifier de la connaissance des textes, des enjeux des programmes d'enseignement et de l'épistémologie du champ artistique concerné.

⁴ Programmes et ressources en Histoire des Arts-voie GT :

<https://eduscol.education.fr/1673/programmes-et-ressources-en-histoire-des-arts-voie-gt>

⁵ Note de service qui définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale du 15-7-2021 :

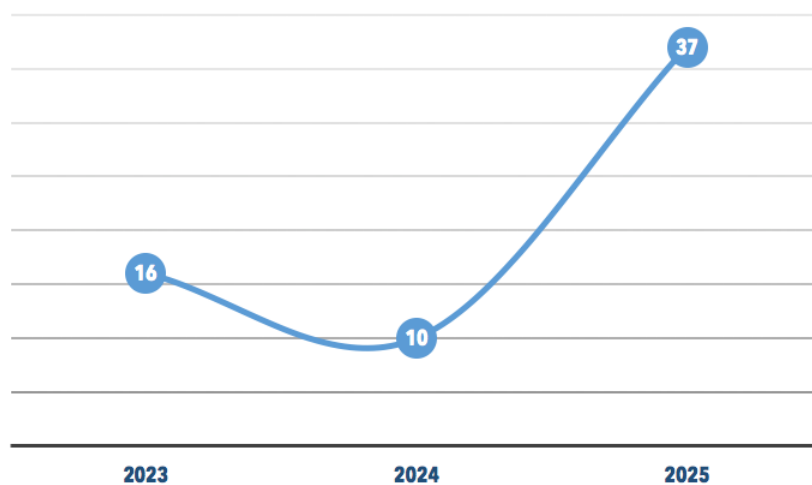
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121271N.htm>

CONSTATS DE LA SESSION 2025

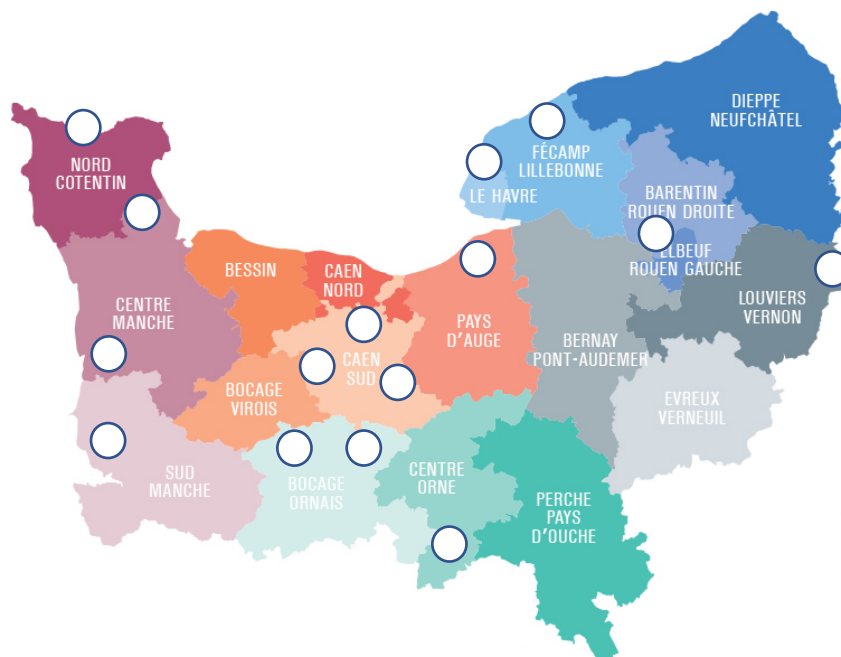
- Nombre de candidats inscrits : 37

La session 2024 faisait état d'un nombre d'inscrits de dix candidats. Cette année traduit un réel dynamisme donné à la certification complémentaire avec 37 candidats inscrits ; soit une augmentation de 24% sur l'ensemble de l'Académie. L'épreuve de la certification complémentaire s'est tenue au Rectorat de l'Académie de Normandie à Rouen. Les membres de jury qui ont participé sont chaleureusement remerciés pour leur participation.

- Évolution du nombre de candidats inscrits à la certification complémentaire :

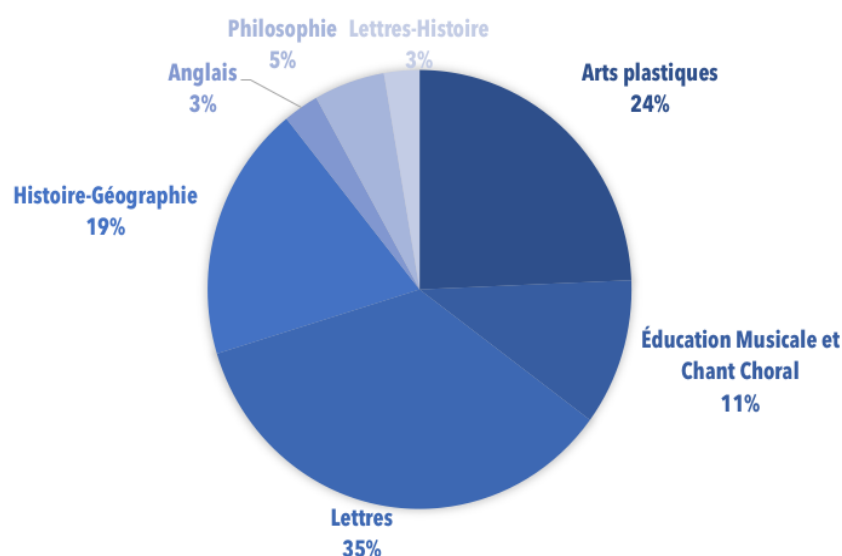


- Répartition géographique des candidats :



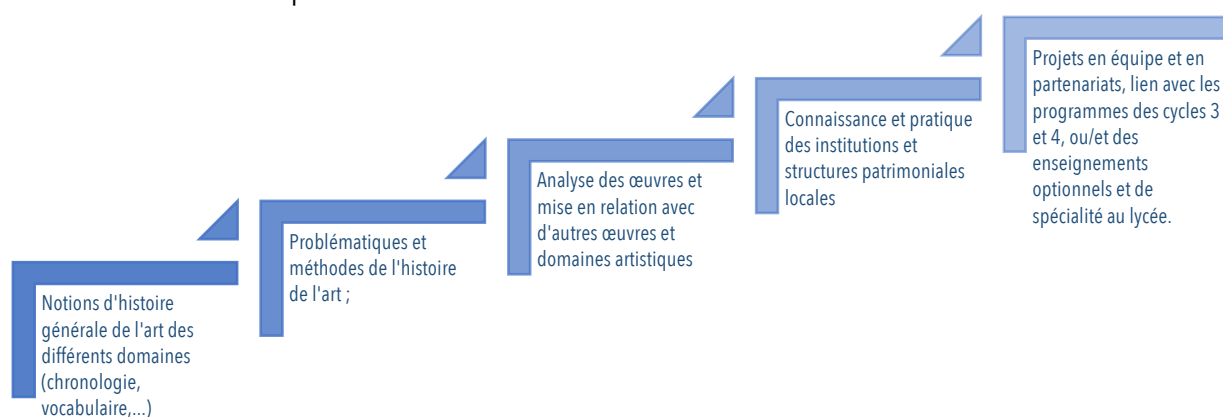
- Répartition disciplinaire des candidats :

Arts plastiques	Éducation Musicale et Chant Choral	Lettres	Histoire-Géographie	Anglais	Philosophie	Lettres-Histoire
9	4	13	7	1	2	1



- Modalités d'évaluations :

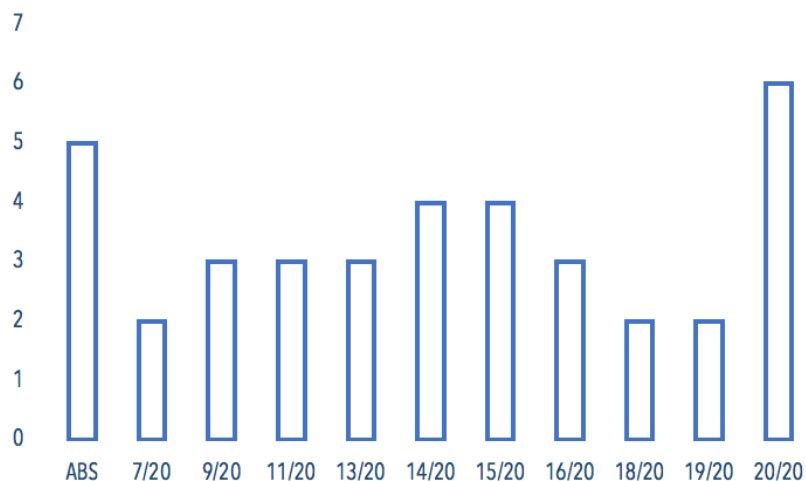
Les connaissances et les compétences évaluées sont :



Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis. Dans la perspective d'une formation équilibrée et d'un accompagnement à l'acquisition de compétences professionnelles, le support dédié à l'évaluation des compétences attendues est joint en fin du présent rapport.

- Répartition des notes :

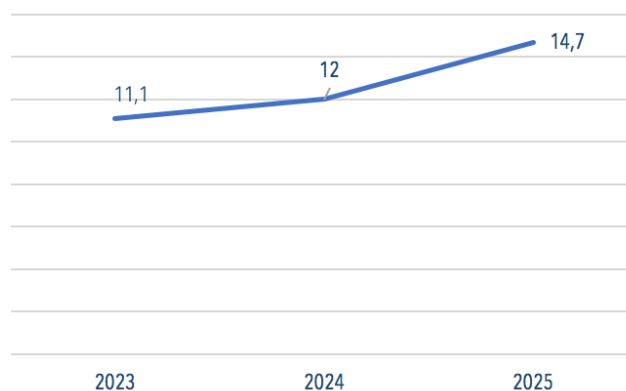
ABS	7/20	9/20	11/20	13/20	14/20	15/20	16/20	18/20	19/20	20/20
5	2	3	3	3	4	4	3	2	2	6



La moyenne des présents est de **14,7/20**.

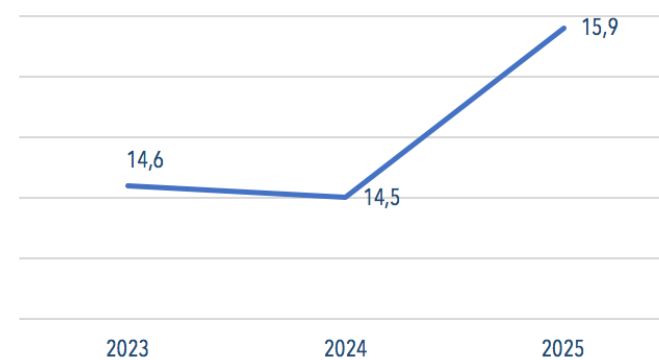
- Évolution des moyennes des candidats inscrits et présents :

2023	11,1
2024	12
2025	14,7



- Évolution des moyennes des admis :

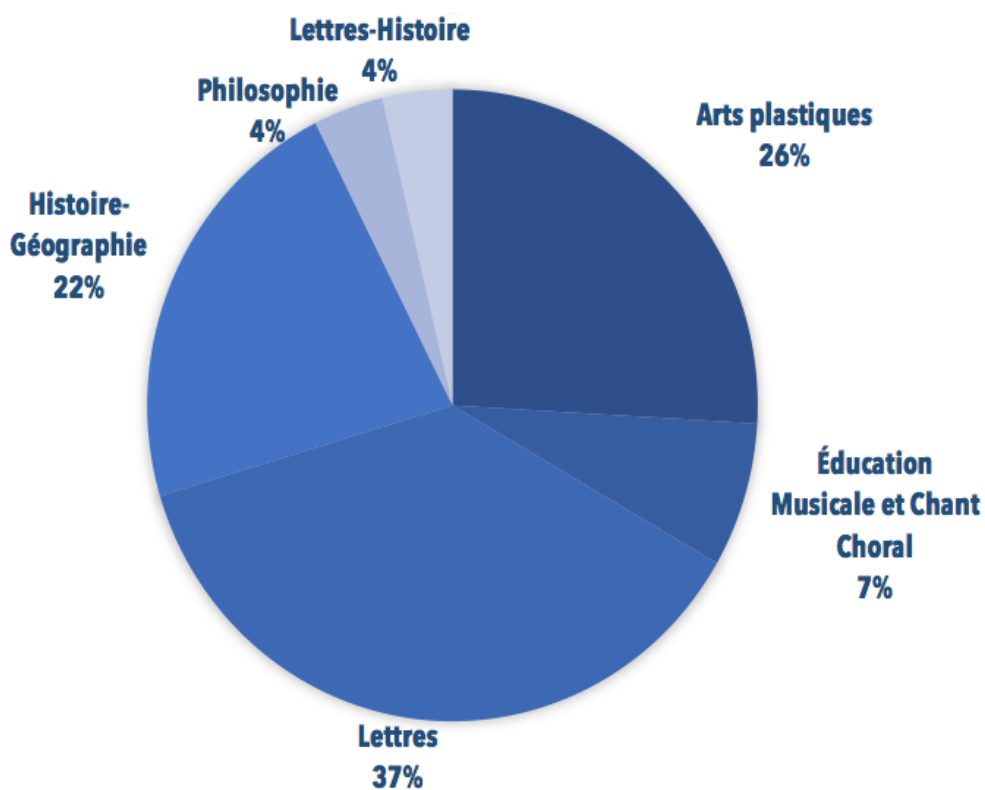
2023	14,6
2024	14,5
2025	15,9



La moyenne des admis est de **15,9/20**.

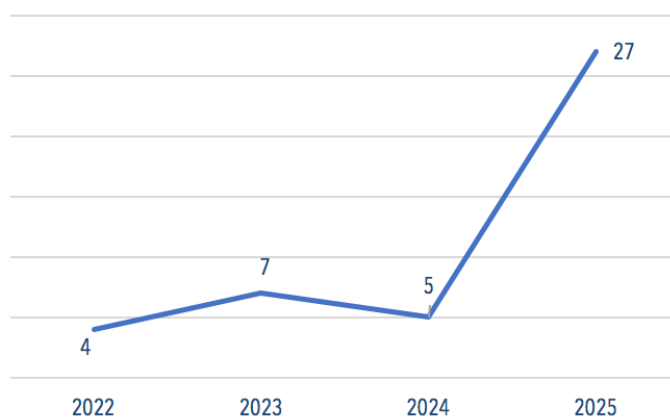
- Répartition des admis par discipline :

Arts plastiques	Éducation Musicale et Chant Choral	Lettres	Histoire-Géographie	Anglais	Philosophie	Lettres-Histoire
7	2	10	6	0	1	1



- Nombre de candidats reçus à la certification complémentaire Histoire de l'Art dans l'Académie de Normandie :

2022	4
2023	7
2024	5
2025	27



ATTENDUS DE L'ÉPREUVE

▪ Composition du jury :

Le jury est institué au niveau académique pour chacun des secteurs disciplinaires. Il est nommé par le recteur, étant rappelé que les recteurs peuvent, au sein de regroupements académiques, conformément aux dispositions du II ci-dessus, procéder à la nomination d'un jury commun.

Pour la désignation du président du jury, qui devra appartenir au corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, il est souhaitable de prendre l'attache des inspecteurs généraux de l'éducation nationale en charge des secteurs concernés, en liaison avec l'IGEN correspondant académique.

Les autres membres du jury seront choisis, en fonction des secteurs disciplinaires et du niveau d'enseignement concernés, parmi les membres des corps d'inspection déconcentrés à vocation pédagogiques, les enseignants du premier degré et du second degré assurant un enseignement effectif dans le domaine choisi, les enseignants-chercheurs de la discipline universitaire de référence (y compris, dans le secteur arts, les enseignants des établissements supérieurs spécialisés du domaine concerné). Des personnes n'appartenant pas à ces corps pourront, en tant que de besoin, être choisies en raison de leur compétences particulières (par exemple pour le secteur arts : conservateurs du patrimoine, metteurs en scène, chorégraphes, cinéastes, etc.)

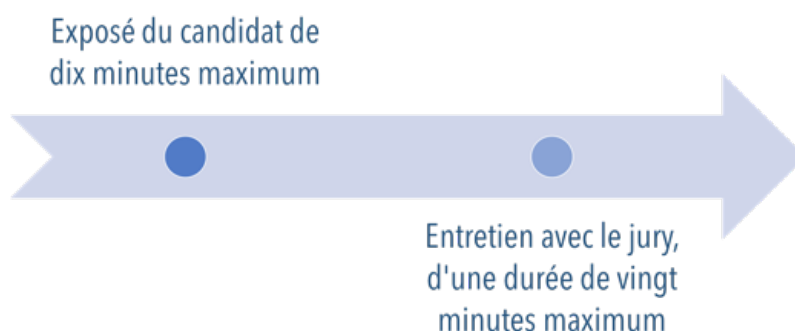
[...] Pour le secteur arts, option histoire de l'art, il sera fait appel en priorité aux enseignants-chercheurs en histoire de l'art, aux conservateurs du patrimoine, ainsi qu'aux professeurs enseignant l'option histoire des arts en classes préparatoires aux grandes écoles littéraires.⁶

▪ Entretien :

Épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par :

- un exposé du candidat de dix minutes maximum,
- suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.



⁶ https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid_bo=143919

- **Rappel des modalités :**

1/ L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

2/ L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;

- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du dossier rédigé par le candidat pour son inscription.⁷

- **Le dossier :**

La forme est laissée au choix des candidats mais doit respecter cinq pages maximum, dactylographiées. Le dossier doit être accompagné de la fiche spécifique visée par le supérieur hiérarchique (voir document en fin du présent rapport).

Les candidats ont veillé à proposer des écrits de qualité faisant état de leurs compétences, de leurs parcours respectifs et des perspectives professionnelles envisagées. Ils ont également veillé à rendre compte des différents projets et des partenariats menés, avec des exemples circonstanciés.

Une attention reste à porter sur l'annonce claire et structurée du contenu du dossier ainsi que sur la capacité à appréhender les enjeux de l'Histoire des Arts en lycée. De trop nombreux dossiers se limitent à une approche de l'Histoire de l'Art et non de l'Histoire des Arts. Il convient d'appréhender les croisements et les dialogues des œuvres entre les différents domaines artistiques. Il importe également d'envisager la place de domaines moins investigués comme la danse, la musique ou le théâtre.

Il est également conseillé aux professeurs exerçant en collège de faire une lecture attentive des programmes de lycée, de s'appropriier les compétences à construire, de se projeter dans cet enseignement avec un public différent. Il est possible d'assister à des cours d'Histoire des Arts en lycée dans le cadre de la formation académique dédiée à la préparation à la certification complémentaire. Cela a constitué une réelle plus-value pour les candidats qui ont su se saisir de cette opportunité.

Les candidats peuvent présenter des documents pédagogiques, des productions d'élèves, par exemple des visuels de carnets en Histoire des Arts, des liens vers des extraits audio ou vidéo,...

⁷ https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid_bo=143919

- L'exposé :

Cette partie consiste à exposer son parcours, ses compétences et sa compréhension des enjeux de l'enseignement de l'Histoire des Arts en 10 minutes maximum. Le candidat doit prévoir son ordinateur ou tout autre support de présentation.

Les candidats ont su se saisir du temps imparti afin de mettre à profit les 10 minutes maximum dédiées pour faire état de leur parcours professionnel et des projets menés. Ils ont également pu exposer leurs motivations à se présenter à la certification complémentaire.

Les prestations les plus remarquables ont su dépasser les approches narratives ou descriptives au profit d'un point de vue analytique. Les compétences méthodologiques visant à éclairer le propos et à l'argumenter ont permis de produire une prestation orale de très grande qualité lorsqu'elles sont bien maîtrisées.

Certains candidats ont veillé à expliciter leur exposé en présentant en introduction les différents axes de leur exposé, à mobiliser les postures et les modes de communication les plus idoines, et à prolonger la réflexion vers des perspectives concrètes. Ils ont également présenté de nombreuses ressources et documents didactiques et pédagogiques. La présentation de productions et de créations d'élèves constitue une réelle plus-value et un ancrage dans le réel : carnets, extraits audio (audioguides, podcasts, création sonore ou musicale,...), photographies ou recherches lors de sorties ou de voyages scolaires,... La découverte de ces différents objets a permis une déambulation poétique dans les mondes des arts créés par les élèves et les professeurs.

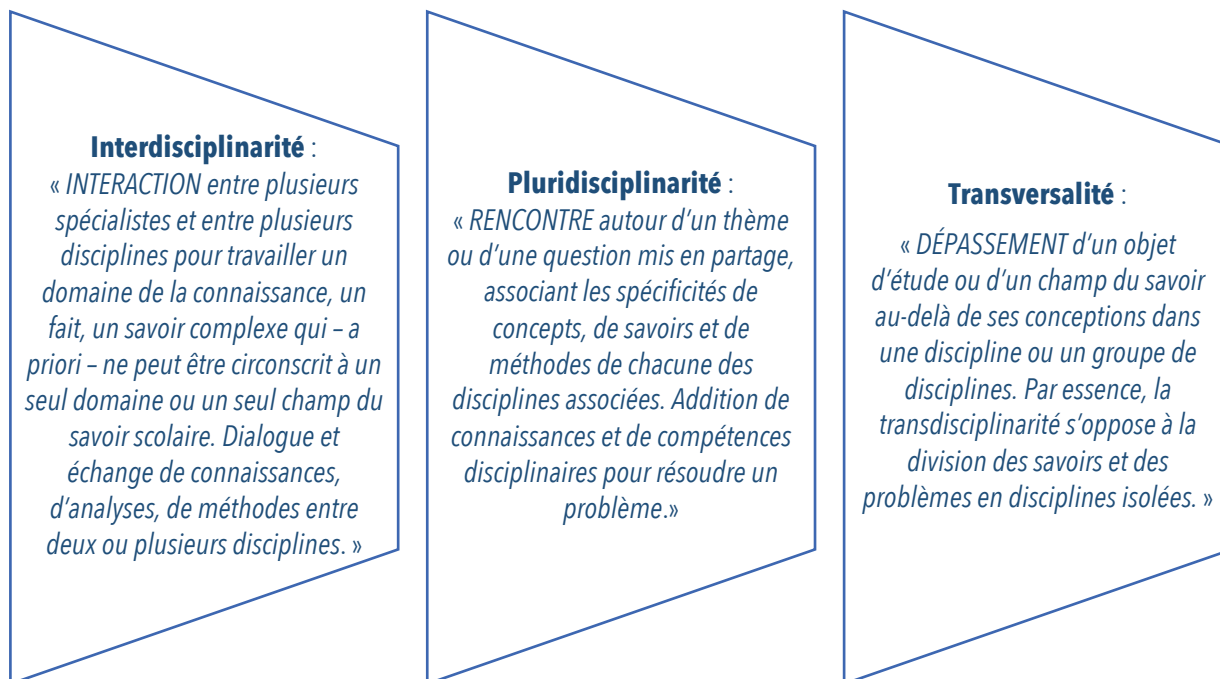
Il est conseillé aux candidats d'éviter l'écueil du narratif et du descriptif dans le rapport et dans la présentation orale. Il importe de prendre de la hauteur par rapport aux enjeux de cet enseignement tout en s'attachant à problématiser son approche ainsi que les objets d'enseignement et les partenariats avec les structures artistiques et culturelles. Enfin, le candidat doit attester d'une solide connaissance des œuvres, de leur contextualisation et de l'histoire de l'Art et des Arts et donner à réfléchir une véritable pédagogie de projet en co-disciplinarité.

Il est également attendu une connaissance des différentes formes de pratiques dans le cadre d'un enseignement partagé et dispensé par une équipe de professeurs de différentes disciplines qui travaillent ensemble sur les mêmes objets ; parce que, par essence, indissociables. Chaque expertise disciplinaire concourt, dans une approche heuristique et simultanée, à la co-construction de sens d'un objet d'étude et de pensée. Il n'est donc pas possible que l'enseignement soit assuré par une seule discipline. De même, il s'agit d'un enseignement artistique : les professeurs d'Arts plastiques et d'Éducation Musicale et Chant Choral attestent de cette expertise et leur contribution est essentielle et fondamentale.

« L'enseignement de l'histoire des arts au lycée est confié à une équipe de professeurs de différentes disciplines (arts plastiques, musique, histoire et géographie, lettres, philosophie, langues, etc.) »⁸

⁸ Programmes et ressources en Histoire des Arts-voie GT :

<https://eduscol.education.fr/1673/programmes-et-ressources-en-histoire-des-arts-voie-gt>



In : « Se repérer dans la notion d'interdisciplinarité, identifier de possibles obstacles pour mettre en œuvre le travail interdisciplinaire », fiche Eduscol.⁹

- **L'entretien :**

Ce temps, de 20 minutes maximum, vise à prolonger l'exposé et à apporter certains éclairages sur des éléments précis : maîtrise des programmes d'enseignement de l'Histoire des Arts au collège et au lycée ; attendus des épreuves du Baccalauréat, place des partenariats et de construction de projets en équipe pluridisciplinaire ; méthodologie de l'analyse d'œuvres et construction de corpus d'œuvres relevant de domaines artistiques divers ; ...

Il importe d'avoir saisi les enjeux de l'apport de chaque expertise disciplinaire nécessaire pour contribuer à l'enseignement partagé de l'Histoire des Arts et de démontrer sa capacité à s'appuyer sur des références étayées et argumentées. Il est également attendu que le candidat démontre sa capacité à analyser des œuvres de domaines artistiques variés, de les faire dialoguer et de les mettre en synergie. Le candidat doit attester de sa capacité à s'interroger sur les pratiques professionnelles qui permettent de développer la sensibilité des élèves dans leur rapport aux œuvres.

De même, il est nécessaire de maîtriser ce qui relève du statut conféré aux œuvres de domaines artistiques pluriels et de leur reconnaissance institutionnelle. Les champs ne sont pas les mêmes pour analyser une œuvre plastique, une œuvre architecturale, une œuvre cinématographique, une œuvre musicale, une œuvre chorégraphique, une œuvre théâtrale, une œuvre littéraire, une œuvre circassienne, une œuvre patrimoniale...

⁹ <https://eduscol.education.fr/document/18322/download>

Le candidat doit justifier de son agilité à convoquer des domaines variés et de les mettre en résonance, d'accompagner les élèves à en extraire du sens et à donner du sens. Il s'agit de porter une attention à une éducation au sensible par le sensible, à faire l'expérience de l'altérité, du dialogue des arts pour créer un monde des arts.

De même, il s'agit de donner à penser la place fondamentale des partenariats institutionnels avec les structures artistiques et culturelles. Chaque démarche de projet engagée doit mobiliser les institutions et les structures patrimoniales locales. Elle doit dénoter la capacité du candidat à les mobiliser au service de l'enseignement de l'Histoire des Arts. Il convient donc d'engager les candidats à renforcer leur réflexion autour de la complémentarité induite par le travail en partenariat avec des artistes et des structures artistiques et culturelles (co-construction du projet, voire co-évaluation,...).

Les candidats ont su faire preuve de disponibilité et d'écoute lors de l'échange afin de se saisir des questions du jury. Ils ont su anticiper d'éventuelles questions sur l'évaluation dans le cadre de l'Histoire des Arts : évaluations terminales ou contrôle continu dans le cadre du baccalauréat en enseignement de spécialité et optionnel ; évaluations formatives prenant appui sur les compétences des programmes au travers des composantes esthétique, méthodologique et culturelle.

Les meilleures prestations ont permis de valoriser leurs connaissances et leurs expériences professionnelles mises au service de la réussite des élèves.

Conclusion :

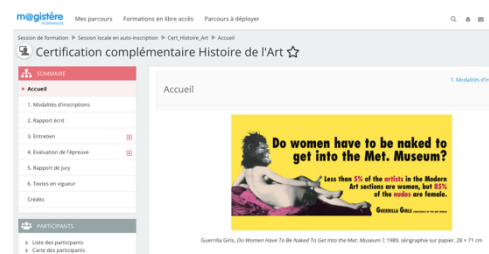
Les candidats ayant obtenu plus de 10/20 sont reçus. Les 27 candidats reçus sont très sincèrement félicités pour l'obtention de la certification complémentaire Histoire de l'Art au titre de la session 2025 dans l'Académie de Normandie.

Je renouvelle mes sincères remerciements aux membres du jury pour leur contribution à la conduite de la session 2025.

La Présidente du jury
Madame Marie ROUSSEAU
IA-IPR Arts plastiques, Histoire des Arts
Déléguée Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- [Arrêté du 23 décembre 2003](#) :
modifié par l'arrêté du 6 mars 2008 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires (*version consolidée*)
- Les certifications complémentaires Eduscol :
<https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>
- Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires :
https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid_bo=143919
- Certifications complémentaires dans l'Académie de Normandie :
<https://www.ac-normandie.fr/certifications-complementaires-personnels-d-enseignement-d-education-et-d-orientation-125675>
- Parcours M@gistère :
<https://magistere.education.fr/ac-normandie/course/view.php?id=7104§ion=1>
- Dossier Histoire de l'Art/Histoire des Arts, Christian VIEAUX, IGESR :
<https://histoire-des-arts.ac-normandie.fr/spip.php?article137>



Programme d'enseignement optionnel d'arts de seconde générale et technologique

Programme d'enseignement optionnel d'arts de première et terminale générales et technologiques

Programme de spécialité d'arts de première et terminale générales

Programme d'enseignement optionnel d'arts de terminale des voies générale et technologique

Programme de spécialité d'arts de terminale générale

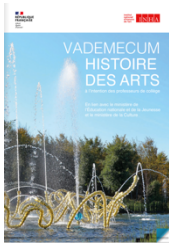
🔗 Ressources d'accompagnement

Textes en vigueur pour le Baccalauréat :

- [Définition de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité « Arts » du baccalauréat général](#)
- [Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels](#)
- [Organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap](#)
- [Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique](#)

RESSOURCES ACADÉMIQUES

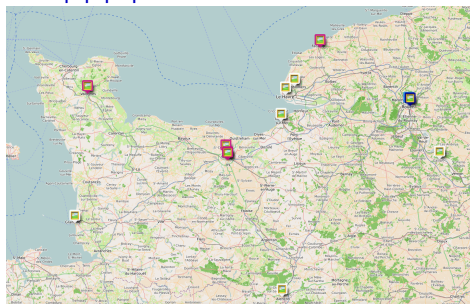
- Site académique : <https://histoire-des-arts.ac-normandie.fr/>
- Parcours de formation artistique des élèves : <https://histoire-des-arts.ac-normandie.fr/spip.php?article116>
- « Vademecum Histoire des Arts au collège » : <https://histoire-des-arts.ac-normandie.fr/spip.php?article138>



- Ressources collège : <https://histoire-des-arts.ac-normandie.fr/spip.php?article103>

<p>HISTOIRE DES ARTS Collège</p> <p>Arts et société à l'époque antique et au haut Moyen Âge</p> 	<p>HISTOIRE DES ARTS Collège</p> <p>Formes et circulations artistiques (IXe-XVe s.)</p> 	<p>HISTOIRE DES ARTS Collège</p> <p>Le sacre de l'artiste (XIVe-début XVIIe s.)</p> 	<p>HISTOIRE DES ARTS Collège</p> <p>État, société et modes de vie (XVIIIe-XVIIIe s.)</p> 
<p>HISTOIRE DES ARTS Collège</p> <p>L'art au temps des Lumières et des révolutions (1750-1850)</p> 	<p>HISTOIRE DES ARTS Collège</p> <p>De la Belle Époque aux « années folles » : l'ère des avant-gardes (1870-1930)</p> 	<p>HISTOIRE DES ARTS Collège</p> <p>Les arts entre liberté et propagande (1910-1945)</p> 	<p>HISTOIRE DES ARTS Collège</p> <p>Les arts à l'ère de la consommation de masse (de 1945 à nos jours)</p> 

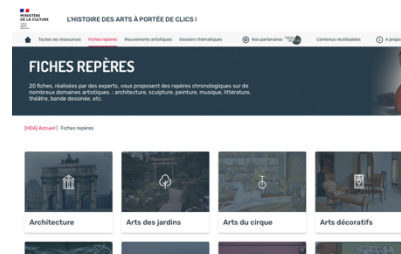
- Carte de l'enseignement Histoire des Arts en lycée dans l'Académie : <https://histoire-des-arts.ac-normandie.fr/spip.php?article42>




- Site de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) : <https://www.inha.fr>



- Site Histoire des Arts, Ministère de la Culture : <https://histoiredesarts.culture.gouv.fr>



SUPPORT D'ÉVALUATION :

 <p>ACADÉMIE DE NORMANDIE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	Certification complémentaire Histoire de l'Art		Session 2025				
NOM		Prénom					
Discipline		Grade					
Connaissances et compétences attendues							
Maîtrise des notions d'histoire générale de l'Art , incluant une maîtrise de la chronologie et du vocabulaire propres à chacun des domaines d'expression artistique relevant de l'Histoire de l'Art.			--	-	=	+	++
Connaissance des problématiques et des méthodes de l'Histoire de l'Art.			--	-	=	+	++
Capacité à analyser une œuvre sous divers angles d'approche, et à la mettre en relation avec d'autres œuvres et domaines artistiques sur la base de concepts historiques et esthétiques pertinents.			--	-	=	+	++
Connaissance et pratique des institutions et structures patrimoniales locales, capacité à les mobiliser au service de l'enseignement de l'Histoire des Arts.			--	-	=	+	++
Capacité à mettre en œuvre , au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes et d'institutions, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis et au moins un projet de classe, en lien avec les programmes des cycles 3 et 4, ou/et des enseignements optionnels et de spécialité au lycée.			--	-	=	+	++
Bilan							
NOTE / 20							

FICHE ADMINISTRATIVE À JOINDRE AU RAPPORT :



BUREAU DES CONCOURS

Rectorat de l'académie de Normandie
Bureau des concours
25, rue de Fontenelle
76037 Rouen cédex

Visa du chef d'établissement

Je soussigné(e) :(nom et prénom du chef d'établissement)
reconnais avoir été informé(e) de la candidature de :
(nom et prénom du professeur) à l'examen de la certification complémentaire dans le secteur
disciplinaire.....lors de la session 2025.

Fait à, le

Signature :